CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 MARS 2017

PROCÈS-VERBAL

Membres:

Composant le Conseil : 39 En exercice : 39

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars à vingt heures vingt, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le dix-sept mars deux mille dix-sept, s'est réuni salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Évelyne SEEGER, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Laurent TUR

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Najia AMZAL Mme Angèle DIONE M. Mathieu DEFREL Mme Nabila AKKOUCHE Mme Zahia NEDJAR M. Kassem IDIR Mme Françoise ABDERIDE Mme Karina KELLNER M. Lamine SAÏDANE Mme Afifa GUERRAH Mme Favella HIMEUR Mme Najewa HAMMANI Mme Lidia AMZAL Mme Fatima DRIDER	a donné pouvoir à do	Mme Nicole RIOU M. Azzédine TAIBI M. Nicolas STIENNE M. Abdelfattah MESSOUSSI M. Gery DYKOKA NGOLO Mme Nadia ZEHOU Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN M. Olivier MATHIS M. Jean Claude DE SOUZA M. Francis MORIN Mme Farida AOUDIA-AMMI jusqu'à l'affaire 7 M. François VIGNERON Mme Khalida MOSTEFA SBAA Mme Évelyne SEEGER
Mme Marie-Claude GOUREAU M. Sean NKOLO MAYE	a donne pouvoir a a donné pouvoir à a donné pouvoir à	Mme Evelyne SEEGER M. Julien MUGERIN M. Laurent TUR

Etaient absents: M. Philippe LE NAOUR, M. Erol ERSAN, M. Khader ABDELLALI

Sont arrivés en cours de séance : Favella HIMEUR à l'affaire 8

Secrétaire de séance : M. François VIGNERON

Affaire n° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

En l'absence de Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL et de Mme Nabila AKKOUCHE et suivant l'ordre du tableau du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de désigner François VIGNERON en qualité de secrétaire de séance.

Julien MUGERIN fait savoir que Sylvie JEANNOT n'a pas reçu son dossier. C'est la première fois.

Monsieur le Maire assure que c'est anormal.

Les services municipaux confirment que tous les dossiers sont arrivés à la Poste. En raison de l'épaisseur du dossier, il n'a probablement pas pu être déposé dans la boîte aux lettres et le facteur aura omis de laisser un avis de passage.

Monsieur le Maire indique qu'une réclamation sera déposée à la poste sur ce sujet.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR)

<u>ARTICLE UNIQUE</u>: DÉSIGNE Monsieur François VIGNERON, Septième Adjoint au Maire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Compte-rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil au Maire

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire s'enquiert de remarques sur ce compte-rendu. Il n'en relève aucune.

<u>Affaire n° 2 — Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 janvier</u> 2017

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire s'enquiert de remarques sur ce procès-verbal. Il n'en relève aucune.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA

<u>ARTICLE UNIQUE</u>: APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 janvier 2017.

<u>Affaire n° 3 — Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 février</u> 2017

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire s'enquiert de remarques sur ce procès-verbal. Il n'en relève aucune.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR)

ARTICLE UNIQUE: APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 février 2017.

Avant d'aborder la suite de l'ordre du jour, Monsieur le Maire salue la présence de quelques Stanois dans l'assistance et d'une délégation du Conseil Consultatif de la Jeunesse dont il faut souligner la qualité de son opération sur les maraudes. L'engagement de ces jeunes et leur générosité doivent être félicités au nom du Conseil municipal. Certains d'entre eux deviendront probablement membres du Conseil municipal. C'est un véritable travail de citoyenneté que de rapprocher les institutions républicaines des jeunes Stanois. Preuve en est que la ville compte de nombreux atouts et une jeunesse riche d'engagements et d'expériences.

Le vote du budget est toujours un moment important au cours de l'année. Il est la traduction concrète des orientations budgétaires, des grands enjeux de l'année définis, des perspectives et des grands projets d'investissement. À ceux qui dénigrent régulièrement la ville, ce Conseil municipal est l'occasion de démontrer, une nouvelle fois, que Stains se développe au sein de la métropole du Grand Paris. Il faut souligner la promesse de cette dernière d'attribuer plus de 400 keuros pour le réaménagement des jardins familiaux. Stains est à la pointe quand il s'agit de rechercher des cofinancements et elle fait partie de la trentaine de villes dont les projets ont bénéficié du financement métropolitain. Ce Conseil municipal est aussi l'occasion d'évoquer la politique volontariste à l'égard des enfants et des jeunes, notamment au travers du dispositif ACTE qui accompagne les collégiens temporairement exclus afin de lutter concrètement contre le décrochage scolaire.

Monsieur le Maire félicite l'équipe enseignante et le proviseur du lycée Maurice Utrillo pour les excellents résultats de l'établissement qui est l'un des meilleurs en Île-de-France et dont la progression a été saluée par la presse. La réussite éducative des jeunes est une valeur réelle : l'équipe municipale s'engage pleinement dans cette réussite.

Au printemps, les arbres fleurissent et les voitures ventouses et autres épaves disparaissent. C'est l'objectif de la grande campagne de nettoyage de printemps qui a commencé mardi 21 mars et qui a rencontré un grand succès dans le quartier du Moulin Neuf: plus de 40 épaves ont été enlevées grâce au travail conjoint des services de l'État, la police nationale, Plaine Commune, les bailleurs, les habitants et la police municipale, afin d'améliorer le cadre de vie. Il reste encore beaucoup à faire en ce sens, mais la détermination de la municipalité est

forte pour lutter contre la mécanique sauvage et les voitures ventouses. L'équipe municipale poursuivra l'amélioration du cadre de vie des Stanois. Le message est clair : il n'est pas tolérable que les rues soient un dépotoir. L'amélioration du cadre de vie passe aussi par le choix pragmatique illustré par la signature de la convention partenariale sur la mise à disposition et l'emploi d'images issues des systèmes de vidéoprotection municipale, afin de permettre que les images prises en dehors des heures de travail de la police municipale puissent servir et être traitées. Cette amélioration du cadre de vie repose aussi sur la bataille sans relâche menée depuis le début du mandat pour obtenir plus d'effectifs de police après la véritable saignée budgétaire et des effectifs organisée sous le mandat de Nicolas SARKOZY. À noter qu'avant sa démission, Bruno LE ROUX, ministre de l'Intérieur, a réuni les maires et les parlementaires le mardi 21 mars : il a annoncé le recrutement de 8 policiers supplémentaires pour le commissariat de Stains, ce qui porte à 21 le nombre de poste de policiers obtenus depuis 2015. Il faut se réjouir de cette annonce même s'il manque encore des policiers dans le commissariat.

Le printemps marque aussi la fin de la trêve hivernale et la reprise des expulsions locatives. Une fois encore et avec d'autres villes progressistes, Stains mènera la bataille pour qu'il n'y ait pas d'expulsions sans solution de relogement. Il est toujours dramatique que des familles et des enfants se retrouvent à la rue. C'est une bataille pour la dignité, tant le logement est le premier des droits fondamentaux. Cette bataille pour la dignité, c'est également le sens du courrier que j'ai adressé à la ministre du Logement et au ministre de l'Intérieur pour demander l'application immédiate du décret permettant le maintien des APL pour les locataires en difficulté de paiement. C'est une mesure de bon sens qui découle de la loi ALUR dont l'application devait être faite depuis septembre dernier et n'est toujours pas confirmée. L'arrêté contre les expulsions locatives sans relogement est partagé par la majorité municipale, mais pas par tous les membres du conseil municipal : il faut rappeler que ces Stanois, dont un nombre croissant de retraités, qui se retrouvent à la rue y sont contraints par des dettes, des séparations, des problèmes de santé ou des pertes d'emploi.

<u>Affaire n° 4 — Convention de mise à disposition de services entre le Syndicat intercommunal à Vocation multiple de Stains-Pierrefitte et la commune de Stains</u>

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle que le SIVOM gère la restauration scolaire et les soins à domicile. Ce rapport permet le bon fonctionnement technique et juridique du syndicat.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR)

<u>ARTICLE UN</u>: APPROUVE la convention de mise à disposition de services entre le Syndicat intercommunal à Vocation multiple de Stains-Pierrefitte et la commune de Stains, ci-annexée.

<u>ARTICLE DEUX</u>: AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent et à prendre toute mesure ou décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

<u>ARTICLE TROIS</u>: DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

<u>Affaire n° 5 — Site des Tartres Nord — Pôle gare de Pierrefitte/Stains — Convention</u> d'adhésion à l'appel à projets « Inventions la Métropole du Grand Paris »

Rapporteur: Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité consacre une place centrale à Stains au cœur de la Métropole, qui est l'entrée du Grand Paris. Le site des Tartres Nord a été retenu dans le cadre de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » pour un programme de développement économique en bordure de la nouvelle gare tangentielle du T11 Stains -Pierrefitte, dans le quartier du Bois Moussay, qui devrait être inaugurée le 30 juin 2017. Ce projet a été retenu par les équipes de la métropole qui ont visité de nombreux sites et ont, à l'unanimité, reconnu le caractère exceptionnel du site et encouragé la forte ambition de Stains d'inscrire cette zone de plus de 3 hectares dédiée à l'attractivité économique, à l'excellence environnementale et à l'innovation. Ce projet structurera cette partie du territoire et la ville. Il répond à l'ambition municipale de concilier l'agriculture urbaine, les activités tournées vers l'éco-industrie et l'attractivité économique avec la création d'emplois pour les Stanois, notamment pour les jeunes. Dans une démarche globale et cohérente, ce projet fait le lien avec celui du futur pôle d'économie sociale et solidaire qui sera situé dans l'ancien collège Maurice Thorez. Il s'agit de favoriser l'emploi, de développer tous les projets autour de l'agriculture urbaine et de protéger la nature présente dans cette ZAC. Il reste des rencontres à mener autour de ce projet et des trois projets retenus et validés. Les porteurs présenteront la teneur de leur projet, la faisabilité financière et l'échéancier. C'est une bonne nouvelle, n'en déplaise à l'opposition qui se fait fort d'affirmer qu'il n'existe pas de projet de développement économique à Stains.

Julien MUGERIN indique que les élus de l'opposition approuvent le fait d'attirer l'attention de la métropole sur la ville, notamment dans un secteur qui a besoin de connaître un véritable projet d'aménagement. Dans le détail, la lecture du rapport a suscité des inquiétudes et des préoccupations dont l'opposition espère que le Maire saura les dissiper.

S'agissant de la gouvernance, le rapport ne précise pas quand la ville donnera son avis définitif, voire son véto, quand les lauréats seront annoncés. Aura-t-elle l'obligation de signer la vente du terrain pour mettre en place le projet ou pourra-t-elle refuser ou amender le projet ? Par ailleurs, le jury qui analyse les trois offres est composé de la commune, de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, de la Métropole et d'autres membres. Cela laisse planer le risque que la voix de la commune soit fondue et peu audible dans un projet qui définira pourtant le visage de ce quartier et de la ville. Sur ce site, la ville a une chance, mais pas deux : certains emplacements restent à aménager dans une zone d'activité économique qui mérite d'être dynamisée, notamment avec des commerces. Il y a une gare qui arrive, une RD28 qui est en train d'être reconstruite. S'il s'agit de redéfinir le visage de la ville, la commune doit pouvoir donner son avis, voire son opposition : Quelle est la place et quelle sera la consultation du Conseil municipal face aux projets choisis ? Il faudrait également savoir si les habitants seront consultés sur le projet qui aura un impact sur les Stanois et les Pierrefittois.

Il rappelle la surprise des habitants du Bois Moussay quand ils ont vu se monter un hangar face à chez eux. Sur le fond, le dossier décrit les précisions attendues du porteur de projet en matière d'innovation : il faut en effet respecter la mixité fonctionnelle, économique et commerciale des services et il est demandé de prévoir un réemploi de matériaux de remblais. Toutefois, ces exigences auraient pu être davantage développées et la municipalité aurait pu fixer un cap en matière d'économie. Il ne faudrait pas que les Tartres Nord n'accueillent que des grands entrepôts qui prennent de la place sans générer beaucoup de valeur : la ville doit saisir l'opportunité d'affirmer qu'elle veut des bureaux et des sites lucratifs. Avec ce projet, il est possible de recréer un quartier qui pourrait être un poumon économique pour la ville et pour répondre aux besoins de sa population. Il faut porter une exigence de nivèlement par le haut de la ville via ce quartier. Il ne faut pas que les Tartres Nord deviennent la poubelle de la métropole et de Plaine Commune. Or, il existe un projet de traitement industriel des déchets par le compostage. Ce dernier est positif en ce qu'il permet de réduire les émissions de déchets et de gaz à effet de serre. Toutefois, ce quartier compte déjà une usine de fabrication de chaleur par la biomasse. La ville a peut-être suffisamment de ce type d'industrie et aurait pu mettre en

avant d'autres projets qui lui feraient gagner en attractivité. Il ne faudrait pas que la métropole du Grand Paris laisse Stains de côté et lui assigne les chantiers sales pour attribuer les projets attractifs aux beaux quartiers. L'opposition assure qu'elle ne laissera pas cela se produire, même si le président de la Métropole, M. OLLIER, est membre du parti Les Républicains et de la même sensibilité que le groupe « Stains pour tous » : l'opposition ne le laissera pas faire de Stains une poubelle. Ainsi, le vote des élus du groupe « Stains pour tous » dépendra de la réponse apportée par le Maire : en l'état, ils votent contre cette délibération et ont besoin d'être rassurés, notamment sur le maintien de la gouvernance. Les dernières réformes visent à retirer un maximum de pouvoirs aux mairies, peut-être dans l'optique de ne laisser au maire que la célébration des mariages et la délivrance des cartes d'identité. La commune ne peut pas être dépossédée de sa gouvernance : l'échelon communal est l'échelon le plus proche des citoyens. C'est au Maire de donner un visage à sa commune, avec l'EPT Plaine Commune comme partenaire et l'aval du Conseil municipal.

Francis MORIN estime s'agissant de la gouvernance, que la multiplication des niveaux, entre la métropole, la région, et l'agglomération, pose une vraie question sur la gouvernance démocratique dans la mesure où l'on s'éloigne des populations et que l'on renforce la dimension technocratique. Par exemple, quand la région décide, au nom de la mixité sociale, d'interdire le logement social dans les communes qui en ont déjà beaucoup, elle applique un raisonnement technocratique qui est politiquement fâcheux. Il est certain que si chaque ville décide dans son coin, cela renforce les inégalités sur le transport ou le logement. À un niveau macroéconomique, il est nécessaire de porter des raisonnements plus globaux et la commune doit avoir sa place dans ces décisions. Sur le dossier des Tartres Nord, la ville est consultée, mais n'a pas tout pouvoir sur la commune. Quand c'était le cas, cela n'a pas empêché que l'ouest de la région parisienne soit attribué aux nantis et l'est et le nord aux laissés pour compte. Cette ségrégation spatiale existe depuis longtemps. La ville doit avoir une forte vigilance sur les réalisations proposées.

Le développement économique du futur ne pourra pas reposer sur le prélèvement éternel des ressources, mais sur le recyclage de tous les déchets pour qu'ils deviennent des matières premières. Les territoires qui s'engageront dans cette direction seront pionniers. Stains ne sera pas une poubelle ou un déversoir, mais un lieu de transformation de la matière. La ville se dotera prochainement d'un bio composteur : elle collectera les déchets organiques de la clinique de l'Estrée, de la cuisine centrale et des cuisines des collèges pour en faire des substrats qui seront vendus. Il s'agira véritablement d'une activité économique : ces substrats serviront d'enrichissement biologique pour la terre, les jardins familiaux, la ferme des possibles, etc. L'ancienne chaudière de Stains fonctionnait au mazout : elle polluait beaucoup et servait peu le réseau de chaleur de la ville. Elle est désormais non polluante et fonctionne à la biomasse avec un complément de gaz. Le site est exemplaire en région parisienne et attire de nombreux visiteurs. Le traitement des déchets est une activité industrielle créatrice d'emplois pour assurer la collecte, la gestion et la transformation. Ces emplois ne seront pas que de haut niveau, mais aussi accessibles à des personnels peu qualifiés, notamment pour des entreprises d'insertion. L'écobilan de cette activité sera positif puisque la transformation n'est pas expédiée à plusieurs centaines de kilomètres, mais effectuée sur place. Il ne s'agit pas de spécialiser la ville dans ce domaine, mais de revenir vers la transformation industrielle qui servira de référence en matière d'économie sociale et solidaire. Il faudra évidemment expliquer cette démarche de transformation des déchets à la population : le bio compostage sera mis en œuvre partout. même dans les beaux quartiers parisiens et Stains ne doit pas avoir peur d'être en avance sur son époque.

Monsieur le Maire constate l'hésitation et frilosité de l'opposition sur les sujets importants qui dessinent l'avenir de la ville : le groupe « Stains pour tous » ne devrait pas avoir peur de voter cette délibération. Le jury est coprésidé par les maires de Stains et de Pierrefitte qui partagent la même position et la détermination de ne pas se laisser faire ou abuser. Monsieur le Maire assure qu'il sera tenace et exigeant et qu'aucun projet ne passera sans son accord et celui de l'équipe municipale ; les projets seront évidemment présentés au Conseil municipal ; c'est un échange qu'il a eu avec le Président M. OLLIER. Le Maire aura le dernier mot.

Le secteur est très stratégique et peut connaître un développement innovant unique en

métropole, ainsi que l'ont constaté les membres du jury. Le Conseil municipal sera très exigeant et précis vis-à-vis des projets retenus sur ce site.

S'agissant de la création d'emplois, la ville a l'ambition forte que les projets de développement économique profitent aux Stanois, tant avec des emplois très qualifiés qu'avec des emplois moins qualifiés. La ville mène en outre un important travail d'accompagnement en matière d'insertion et de formation. Cette priorité n'est pas partagée par l'opposition, mais Monsieur le Maire assure que Stains ne sera pas la poubelle de la métropole et de certains élus de droite qui méprisent certains territoires de la région. La majorité municipale se battra pour que les Tartres Nord deviennent un lieu d'excellence économique et environnementale. Elle travaille en ce sens avec des partenaires importants : le Conseil départemental puisqu'une partie des terrains lui appartient et l'Etablissement Public Territorial. Les zones d'activités de La Cerisaie et du Bois-Moussay sont très dynamiques en termes de création d'emplois et d'activités. Les entreprises ne veulent pas quitter la ville, mais s'y étendre, comme Euro Fromage qui souhaite acheter des terrains. Et de nombreuses entreprises veulent s'installer à Stains : Monsieur le Maire affirme que les installations ne sont autorisées que si elles engendrent des créations d'emploi : tout développement économique doit profiter aux Stanois.

La ville mène aussi un important travail d'accompagnement en matière d'insertion et de formation, avec la Maison de l'emploi et Pôle Emploi.

Julien MUGERIN indique que les élus de l'opposition ont été convaincus et rassurés : aussi, ils voteront favorablement la délibération.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR)

<u>ARTICLE UN</u>: ADOPTE la convention d'adhésion à l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » pour le site des Tartres Nord - pôle gare de Pierrefitte/Stains entre la Métropole du Grand Paris, l'État, la Société du Grand Paris et les porteurs du site « Tartres Nord » — la commune de Stains, l'Établissement public territorial Plaine Commune, le Département de Seine-Saint-Denis et la société d'aménagement SEQUANO.

<u>ARTICLE DEUX</u>: AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

Affaire n° 6 – Recours à des agents saisonniers pour 2017

Rapporteur: Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI indique que le recours à des agents saisonniers repose sur les besoins saisonniers exprimés par les services municipaux, du fait de l'augmentation d'activité pendant l'été. Cela concerne principalement les activités de loisirs et de vacances, puisque la majorité municipale a fait de l'enfance et de la jeunesse le cœur de son projet, notamment en matière de droit aux vacances : de nombreuses familles stanoises n'ont pas les moyens de partir en vacances ou pendant les deux mois. Les recrutements concernent essentiellement les centres de vacances de Jard-sur-Mer et Villiers-sur-Loir et la base de loisirs autour de la piscine dont l'entrée est fixée à 1,00 euros pendant tout l'été.

Julien MUGERIN indique que le vote des élus de l'opposition dépendra des réponses apportées à leurs questions. S'agissant du recrutement des agents saisonniers, il faut assurer que les Stanois

seront prioritaires. Il faut également garantir l'équité pendant le recrutement : ainsi, un jeune dont le patronyme serait MUGERIN ou JEANNOT devrait bénéficier des mêmes chances que les autres candidats.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'a pas pour rôle de rassurer l'opposition. Il doit rassurer les Stanois et garantir la solidarité et l'équité à la population. Les élus doivent faire montre d'une certaine humilité dans leur mandat.

Farida AOUDIA-AMMI assure que, depuis le début du mandat, les principes d'égalité de traitement et d'équité sont centraux dans toutes les procédures de recrutement. Lors du dernier Bureau municipal, quelques critères objectifs ont été définis pour ces recrutements saisonniers. Ces postes sont prioritairement proposés à des jeunes stanois qui ne pourront pas cumuler 2 mois successifs de contrat afin de faire bénéficier ces recrutements au plus grand nombre de candidats. Enfin, les enfants des élus ne sont pas prioritaires : le choix a été fait de ne pas recruter les membres des familles des élus, cela participant de l'éthique et des valeurs de la majorité municipale.

Monsieur le Maire assure qu'il n'y aura pas, à Stains, de Pénélope Gate.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR)

<u>ARTICLE UN</u>: AUTORISE le recrutement de 142 postes pour répondre aux besoins saisonniers de la commune pour l'été 2017.

<u>ARTICLE DEUX</u>: DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

Affaire n° 7 – Adoption du Compte de gestion 2016

Rapporteur: Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle qu'il s'agit d'un acte règlementaire conforme au Code général des collectivités territoriales. Le compte de gestion est établi par le comptable public.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 28 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR par mandat, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat) et 8 abstentions (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR)

<u>ARTICLE UNIQUE</u>: ADOPTE le compte de gestion 2016, présenté par Monsieur le Trésorier principal de Stains et constate sa concordance avec les résultats du Compte administratif pour le même exercice.

Affaire n° 8 - Compte administratif 2016

Rapporteur: Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique que le compte administratif 2016 dégage un excédent de clôture de 5,366 millions d'euros avant refinancement du déficit d'exécution de la section d'investissement et avant financement des reports. Déduction faite de ces financements, il apparaît un solde négatif de 3 019 270,22 euros de besoin de financement pour 2016. L'affectation du résultat 2016 est de 3 849 597,37 euros au compte 1068 (investissement), et de 1 516 917,76 euros au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

En section d'investissement, il y a un solde négatif de 3 019 270,22 euros de besoin de financement pour 2016 avant affectation des financements en provenance de la section de fonctionnement. L'affectation du résultat 2016 est de 3 849 597,37 euros au compte 1068 (investissement), et de 1 516 917,76 euros au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Après retraitement des éléments cycliques et non récurrents, l'épargne brute de la ville se situe autour de 4,4 millions d'euros, en légère augmentation par rapport au CA 2015, où elle s'établissait à 3,9 millions d'euros.

À l'issue de l'exercice 2016, la ville ramène sa capacité de désendettement à 14,18 années au lieu de 17,2 années à la fin de l'exercice 2015.

En section d'investissement, le niveau de réalisation du programme d'investissement est en diminution par rapport à 2015, passant de 76 % sur le chapitre 21 (immobilisations corporelles) à 68 %.

Au total, il faut noter un maintien de la solvabilité de la ville, dont la situation financière, quoiqu'en progrès, requiert une vigilance particulière, compte tenu des baisses des dotations et financements des collectivités d'une part et de la faiblesse structurelle du potentiel fiscal de la commune d'autre part.

La consommation effective des crédits des immobilisations et des travaux (chapitre 21) est de 68 % par rapport aux crédits ouverts. En 2015, la consommation s'approchait de 76 %. L'exercice 2016 a été marqué entre autres par la poursuite et la fin des travaux du groupe scolaire Hugo-Zola, la poursuite des travaux du gymnase Léo Lagrange, de la halle du marché du centre et les travaux de mise en accessibilité handicap.

Les recettes sont en diminution dans la globalité, mais il y a une augmentation des subventions d'investissement et une baisse très importante des emprunts (-99,90 %).

Le niveau des recettes de 2016 passe de 27 428 992 euros à 9 321 536 euros, soit une diminution de 18 107 455 euros qui s'explique par :

- le non-recours à l'emprunt en 2016
- la non-reconduction du préfinancement du FCTVA.

Sur les recettes réelles d'investissement, le chapitre 10 « Dotations et fonds propres » est composé du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 1 792 518 euros, de la taxe d'aménagement pour 694 447,47 euros, de la taxe locale d'équipement pour 11 038 euros et de l'affectation du résultat N-1 (1068) pour 655,06 euros. Ces trois recettes sont intégralement recouvrées. La taxe d'aménagement perçue est en forte augmentation, de +77 %. Le chapitre 16 « Emprunt et dette » enregistre une forte baisse, car la ville n'a pas eu recours à l'emprunt en 2016, hormis l'emprunt auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour les frais liés au centre

social Yamina-Setti. Concernant le chapitre 13 « Subventions d'investissement », environ 65 % des inscriptions ont été recouvrées sur l'exercice, soit 6 654 912 euros sur un total de 10 180 176 euros. L'exercice est marqué par une augmentation des contributions obligatoires, de 192 % par rapport à 2015).

La progression des dépenses de fonctionnement s'établit à +9,26 % en 2016.

Le principal poste de contribution à la hausse des dépenses de fonctionnement est le chapitre des autres charges de gestion courante. Cette augmentation s'explique par les transferts de flux qui s'opèrent entre la Métropole du Grand Paris, les communes et les Etablissements Publics Territoriaux en vertu de la loi NOTRe qui a créé le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT). Pour Stains, le montant du FCCT 2016 est de 5 384 664 euros.

Il faut noter en revanche que les charges de personnel (chapitre 012) sont stables (-0,11 % par rapport à 2015) et que les charges à caractère général (chapitre 011) sont en légère diminution (-1,86 %).

La hausse des recettes de fonctionnement est essentiellement due à la hausse de la péréquation, des droits de mutation et des bases de la taxe d'habitation. Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 9,69 % par rapport à 2015 (hors excédent). Ceci est lié aux recettes récurrentes qui augmentent de +9,65 %. L'essentiel de la hausse provient du dynamisme des bases fiscales et de la poursuite de la montée en charge du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Île-de-France (FSRIF), du Fonds de Péréquation Intercommunale (FPIC) et de la hausse des droits de mutation.

Les ventes des produits fabriqués (participation des familles aux diverses activités, remboursement du centre municipal de santé, etc.) sont en stagnation par rapport à 2015.

Le chapitre 013 « Atténuation de charges » correspond au remboursement de charges de personnel (médecins par l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), détachements, Centre de Formation des Apprentis (CFA), mise à disposition de personnel, indemnités journalières).

Le chapitre 70 « Vente de produits fabriqués » correspond à la participation des familles pour le conservatoire, l'école des sports, la crèche, la restauration des enfants, les remboursements du Centre Municipal de Santé (CMS) et les participations pour les centres de vacances et de loisirs. Ce chapitre comprend également la refacturation des prestations à Plaine Commune (partage des locaux, moyens et véhicules). Au total, le chapitre 70 enregistre un taux de recouvrement moyen à 89 %. La prévision budgétaire était de 2 815 230 euros.

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » regroupe les contributions directes et les taxes indirectes, ainsi que la fiscalité reversée par Plaine Commune. Il progresse de 5 186 321 euros en volume par rapport à 2015, soit une hausse de 19,69 %. Les principales contributrices à cette hausse sont les contributions directes et les attributions de compensation.

Le mécanisme décrit à propos du Fonds de compensation des charges territoriales en dépenses de fonctionnement s'opère également au niveau des recettes de fonctionnement.

En effet, le montant des contributions directes a été augmenté du transfert de flux instauré entre la Métropole du Grand Paris, les villes et le Fonds de compensation des charges territoriales. Le montant notifié est de 20 101 403 euros, contre 16 917 547 euros à l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, la somme de 5 384 664 euros devant être reversée.

L'augmentation 2016 des produits de la fiscalité directe n'équivaut pas systématiquement à une aggravation de la pression fiscale, puisque les taux n'ont pas varié depuis 2012. La hausse du produit traduit la correction de l'inflation et l'élargissement de l'assiette de l'impôt. Le

deuxième contributeur est le Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France. Il s'agit d'un fonds de péréquation redistribuant des ressources à une échelle régionale. Le FSRIF a été créé en loi de finances, et augmente de 149 769 euros en 2016, ce qui représente une hausse de 3,35 %.

Le chapitre 74, « Dotations et participations », retrace les subventions et participations reçues au titre de la politique de la ville, du contrat enfance et des versements de la Caisse d'Assurance Maladie au CMS. Dans sa globalité, il y a une très légère augmentation de 0,06 % par rapport à 2015, essentiellement due à la hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). Ce chapitre est en outre constitué des dotations et compensations de l'État. Les dotations de l'État entre 2015 et 2016 ont sensiblement augmenté (2 %), les dépenses à caractère général ont diminué de 1,86 % et les dépenses de personnel ont diminué de 0,11 %.

L'augmentation de la DSU et des compensations au titre de l'exonération des taxes foncières et d'habitation ont permis d'atténuer la baisse des autres dotations.

Or, l'attribution de ces dotations spécifiques correspond à la prise en compte de la situation sociale d'une grande partie de la population de Stains en matière de précarité ou de revenus, dont les besoins sont très élevés en matière de services publics locaux.

L'encours de dette s'élève à 63,2 millions d'euros.

Pour rappel, le stock de dettes au 31 décembre 2016 était de 63 203 788 euros. Le taux d'intérêt moyen observé sur l'ensemble de l'encours a été de 2,81 %.

La durée résiduelle moyenne de l'encours est de 14 ans et 2 mois, tirés par un encours de dette essentiellement contractée sur les périodes récentes, pour financer l'effort d'équipement important consenti par la Ville ces dernières années.

L'ensemble de ces éléments traduit, malgré une réalisation très correcte, une situation financière qui demeure fragile, et ce d'autant que la commune est largement tributaire des ressources de financement externe, en particulier des dotations d'État et des dotations de péréquation, qui sont amenées à diminuer avec la contribution des collectivités territoriales pour le redressement des finances publiques.

Monsieur le Maire rappelle qu'il peut assister aux discussions sur le compte administratif, mais sans y participer, et qu'il doit se retirer au moment du vote.

Julien MUGERIN note que la participation de Stains au SIVOM s'établit à 2 575 298 euros et s'enquiert de celle de Pierrefitte. S'agissant des Temps d'Activités Périscolaires, il s'enquiert du coût intégral de la réforme scolaire pour la ville, en termes d'activités, de bus affectés pour le déplacement des enfants et d'augmentation de personnel. En outre, il demande quel est le coût d'une demi-journée supplémentaire dans l'année.

Par ailleurs, il s'enquiert de l'impact de la suppression de la subvention du Conseil Départemental pour la crèche municipale Louise Michel et demande si elle est déjà prise en compte dans le compte administratif. S'agissant du marché, le fonds du marché n'est pas collecté par l'ancien délégataire, mais par le syndicat des commerçants du marché. Cette somme doit revenir à la ville : a-t-elle été remise à Stains et figure-t-elle dans le compte administratif ?

En outre, à la lecture du document, les finances sont présentées comme étant bonnes. Or, effectivement le gouvernement a fait en sorte de peser sur l'ensemble des communes et de manière très lourde, mais Stains est plutôt « épargnée » par les baisses de dotation qui sont bien plus importantes dans d'autres villes de Seine-Saint-Denis. À Stains, les dotations restent importantes, voire sont augmentées et les finances de la ville reposent à 37 % sur ces dotations. Sans cela, la ville serait dans une situation bien plus difficile. Enfin, il faut rappeler que la dette reste très importante, même si l'encours s'améliore chaque année. Stains est l'une des villes les plus endettées de la Seine-Saint-Denis malgré le fait qu'elle a été plutôt épargnée par les

baisses de dotation.

Francis MORIN rappelle que les dotations supplémentaires dont Stains bénéficie sont liées aux difficultés propres de la population stanoise et compensent la baisse des dotations globales, mais elles n'apportent pas une réponse suffisante aux besoins supplémentaires de la population dont le revenu médian est moitié moindre du revenu médian de la population d'Île-de-France.

Olivier MATHIS indique que la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement est en cours d'application, ce qui ne laisse pas d'inquiéter. Elle était la base du fonctionnement des communes qui sont désormais assujetties à la Dotation de Solidarité Urbaine dont le taux est variable et ajustable chaque année. Rien n'est acquis d'une année sur l'autre. Cela a déjà été signalé et il ne faut pas se laisser abuser par l'embellie accordée en période électorale. Le taux d'endettement de Stains est normal pour une ville qui investit beaucoup dans les services publics en direction de sa population, avec des équipements performants comme le groupe scolaire Hugo-Zola ou le gymnase Léo Lagrange. Par ailleurs, il faut noter la hausse des bases de solvabilité: ainsi la situation globale de la ville s'améliore en moyenne puisqu'il y a plus de foyers qui payent l'impôt.

La participation au SIVOM est de deux tiers pour Stains, à hauteur de 2 753 062 euros, et d'un tiers pour Pierrefitte, à hauteur de 1 448 708 euros.

Quant aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP), le coût est de près de 2 millions d'euros pour l'année 2016 : 6 bus sont mis à disposition pour les déplacements et 120 animateurs ont été recrutés, évidemment pas à temps plein. La suppression de la subvention du Conseil départemental de 100 K euros a été prise en compte dans le budget 2016. À noter que la région annonce aussi des baisses de subventions. Sur le marché d'approvisionnement, la ville n'est pas d'accord avec le fait que les fonds soient collectés par le syndicat des commerçants. Cette situation difficile a déjà été évoquée : les commerçants étaient en litige avec l'ancien délégataire et ont décidé de collecter les sommes sur la plateforme via le syndicat des commerçants. Ces fonds sont séquestrés à la Caisse des Dépôts et devront revenir à la ville. Reste à définir la méthode de reversement : soit la somme est versée sur le compte du nouveau délégataire qui la reversera ensuite à la ville, soit ils sont directement versés à la ville.

Monsieur le Maire quitte la séance à 21 h 25. La séance est présidée par monsieur Olivier MATHIS (vote à l'unanimité). Monsieur le Maire revient en séance à 21 h 26, après le vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 26 voix pour (M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat) et 8 abstentions (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR)

<u>ARTICLE UN</u>: DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2016, lequel peut se résumer selon le tableau ci-annexé.

ARTICLE DEUX : RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

<u>ARTICLE TROIS</u>: VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs du compte administratif 2016 tels que résumés dans le tableau ci-annexé.

RESULTAT INVESTISSEMENT 2016

	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT		
Résultat reporté 2015	655,06			
Opérations de l'exercice	15 307 697,30	11 458 754,99		
TOTAL	15 308 352,36	11 458 754,99		
Résultat de clôture	3 849 597,37			
Restes à réaliser	2 951 529,24	3 781 856,39		
TOTAL	18 259 881,60	15 240 611,38		
BESOINS DE FINANCEMENT	- 3 019 270,22			

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016

	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT	
Résultat reporté 2015		3 047 232,68	
Opérations de l'exercice	57 643 542,69	59 962 825,14	
TOTAL	57 643 542,69	63 010 057,82	
Excédent de clôture	5 366 515,13		
BESOINS DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 849 597,37		
RESULTAT DEFINITIF	1 516 917,76		

<u>Affaire n° 9 — Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2016</u> Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que conformément au Code général des collectivités territoriales, les résultats du compte administratif sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Après constatation du résultat inscrit en section de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- Au financement de la section d'investissement,
- Au financement de la section de fonctionnement.

En application de la réglementation M14, il doit être procédé à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de la commune, il est ainsi proposé au Conseil municipal de prélever sur l'excédent de fonctionnement 3 849 597,37 euros qui couvrira le besoin de financement de la section d'investissement (nature 1068) et de maintenir le résultat net de 1 516 917,76 euros à la section de fonctionnement à l'article 002 (excédents reportés).

Julien MUGERIN indique une erreur dans le tableau du rapport, mais le chiffre est correct dans la délibération.

Monsieur le Maire assure que cela sera corrigé.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 28 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat) et 8 abstentions (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR)

<u>ARTICLE UNIQUE</u>: DÉCIDE d'affecter le résultat disponible de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 de la commune, s'élevant à 5 366 515,13 euros (excédent) de la façon suivante :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT				
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES			
REALISATION DU COMPTE ADMINISTRATIF							
Résultats reportés	655,06		0,00	3 047 232,68			
Opérations de l'exercice	15 307 697,30	11 458 754,99	57 643 542,69	59 962 825,14			
TOTAUX	15 308 352,36	11 458 754,99	57 643 542,69	63 010 057,82			
Résultats de clôture (001)(002)	3 849 597,37			5 366 515,13			
Restes à réaliser 2016	2 951 529,24	3 781 856,39	1				
TOTAUX CUMULES	18 259 881,60	15 240 611,38	57 643 542,69	63 010 057,82			
RESULTATS DEFINITIFS		-3 019 270,22		5 366 515,13			
AFFECTATION DU F	RESULTAT DE FOI	NCTIONNEMENT	de la Commune	,			
1068 EXECUTION DU VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 849 597,37						
002 EXCEDENT REPORTE (F)				1 516 917,76			

Affaire n° 10 - Budget primitif 2017

Rapporteur: Olivier MATHIS

Monsieur le Maire rappelle que l'adoption du budget primitif est un acte essentiel pour la collectivité, pour les 38 228 Stanois, usagers des services publics qui attendent que la ville

réponde de la meilleure des façons à leurs besoins, et pour les agents communaux qui travaillent au quotidien au service de l'intérêt général. Le budget doit répondre aux besoins de la population et des agents. Cela suppose de créer les conditions de la mise en œuvre d'un service public efficace, adapté et toujours de grande qualité. Le document budgétaire, parfois difficile à déchiffrer, est la concrétisation de cette quadrature exigeante dont les termes sont complémentaires. Le budget 2017 est le fruit d'un travail collectif : chaque élu de la majorité a été guidé dans sa contribution par l'unique souci de respecter les engagements pris et de servir le bien commun de tous les Stanois. Mais le budget est également une somme de contraintes, celle des recettes, et une série de choix politiques et d'engagements concrets. Comme en 2015 et 2016, ce budget est placé sous la pression de l'État qui réduit injustement sa contribution aux recettes des villes en taillant dans les dotations qu'il leur doit : plus de 23 milliards d'euros ont été retirés des budgets des collectivités locales depuis 5 ans, somme qui a manqué aux services publics pourtant si essentiels à la vie des habitants, 23 milliards qui ont manqué à la résorption des inégalités territoriales, à l'investissement public, à l'activité économique et à l'emploi.

Dès lors comment redonner de l'espoir aux territoires lorsque le droit commun a du mal à s'appliquer et comment rattraper l'écart entre les habitants des quartiers stanois et le reste de la population, il faut mettre plus de moyens. Or, les quartiers stanois ne disposent pas des mêmes moyens que ceux alloués à d'autres territoires. Un jeune scolarisé à Stains coûte moins cher qu'un jeune scolarisé à Paris. Cette question des moyens renvoie à celle de l'égalité territoriale, qui fonde la cohésion sociale et cimente le pacte républicain. Il ne s'agit pas de revendiquer l'égalité des chances pour les jeunes, mais l'égalité tout court et l'égalité républicaine.

La ville a su maintenir son cap et, dans des conditions budgétaires difficiles, la dynamique portée par le nouvel élan populaire. L'année 2016 a été marquée par une nette amélioration de la situation financière : les indicateurs financiers se sont nettement redressés et, contrairement au mensonge de l'opposition, Stains n'est pas l'une des villes les plus endettées du département. La force du service public est notoire : chacun en perçoit l'utilité au quotidien et les bienfaits. Travailler, vivre, étudier à Stains doit être un droit et une fierté permise à tous. Comme affirmée lors du débat d'orientations budgétaires, la majorité municipale porte un budget qui prépare l'avenir, qui protège et résiste sans hausse d'impôt depuis 2012, car il est impensable de faire payer aux Stanois une crise dont ils ne sont pas responsables. Cela suppose de maintenir une forte exigence des services publics, de résister à toutes les politiques d'austérité menées depuis de nombreuses années. Le budget 2017 marque une nouvelle étape : il permet de renforcer et de construire des bases solides pour l'action de la ville dans les années à venir. Les échéances électorales approchent et les menaces qui pèsent sur le service public grandissent: un candidat annonce 500 000 suppressions de postes de fonctionnaires, un autre en annonce 120 000 et 100 milliards d'euros d'économie sur les services publics et un autre candidat annonce 60 milliards d'euros d'économie. Les collectivités territoriales, en particulier, le bloc communal, leurs missions et leurs agents, sont particulièrement menacés. Il faudra être collectivement à la hauteur de ces enjeux qui sont le cœur de l'identité de la ville, de son modèle social et de la République, alors que la capacité collective d'action est menacée. Monsieur le Maire assure qu'il fait confiance aux Stanois pour mener l'action : avec l'Île-Saint-Denis, Stains est l'une des premières villes à avoir alerté sur la baisse des dotations.

Il est possible de compter sur l'équipe municipale pour défendre avec lucidité et cohérence, dans la rue et dans les urnes, le patrimoine exceptionnel que constitue le service public, dont il est dit qu'il est la richesse de ceux qui n'en ont pas. C'est un bien commun indispensable à la cohésion sociale et à la République qui est chère à la majorité municipale.

Olivier MATHIS indique que l'élaboration du budget 2017 s'opère dans un contexte macroéconomique de poursuite de la consolidation budgétaire entamée en 2011, dans un mouvement de grandes incertitudes de l'économie mondiale.

Le rapport d'orientation budgétaire a mis en lumière la trajectoire des finances communales pour l'année 2017, mais aussi à plus long terme, sur la base de la prospective financière et de la loi de programmation des finances publiques.

Le processus inédit de baisse des concours financiers de l'État aux collectivités locales, qui a débuté en 2014, se poursuit en 2017. En dépit de ces éléments d'inquiétudes, la municipalité a

acté le maintien d'un haut niveau de service public, conjugué à une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement et une forte mobilisation des cofinancements en investissement. C'est à la fois un choix et un enjeu.

Les efforts concernent l'ensemble des dépenses de gestion avec un maintien des dépenses de personnel à hauteur de celles du BP 2016. La programmation des investissements, également importante (11,4 millions d'euros de dépenses d'équipement, dont 8,460 K€ au titre du budget 2017 et 2 951 529 euros au titre de reports sur opérations antérieures), est financée pour près de 79 % par des ressources propres. Ces efforts de gestion, avec le résultat de l'exercice 2016 et les dotations aux amortissements, permettent d'atteindre un niveau d'autofinancement de 7 361 358 euros, en forte augmentation par rapport à 2016.

Dans ces conditions, le recours à l'emprunt est limité à 10 % des recettes d'investissements, portant l'endettement net prévisionnel de la ville à -1 436 539 euros, pour un stock de dettes de fin d'exercice de 61,273 millions d'euros. Ceci sans recours au levier fiscal, en promouvant et en mettant en œuvre un investissement de haut niveau et le désendettement progressif et au regard de ces éléments, la solvabilité financière de la ville ressortirait nettement en amélioration au terme de l'exercice 2017, avec une capacité de désendettement passant à 11.79 ans.

Le résultat de l'exercice 2016, approuvé par le comptable public, est repris dans ce budget primitif. À la clôture de l'exercice 2016, la section de fonctionnement dégage un solde d'exécution de 5 366 515,13 euros. La section d'investissement présente un excédent global de charges de 3 019 270,22 euros. Les restes à réaliser en section d'investissement présentent un excédent de charges de 830 327,15 euros, le déficit de clôture étant de -3 849 597,37 euros en dépenses d'investissements.

L'excédent de 5 366 515,13 euros est affecté de la façon suivante :

- 3 849 597,37 euros sont affectés au compte 1068 (excédent capitalisé) pour le besoin de financement de la section d'investissement ;
- 1 516 917,76 euros sont affectés à la section de fonctionnement.

L'épargne de gestion prévisionnelle est en augmentation (à 12,34 % par rapport au BP 2016). Les recettes de gestion évoluent plus vite que les dépenses de gestion : c'est une marque de gestion saine et évite « l'effet ciseau » que connaissent beaucoup de collectivités. Le taux d'épargne de la ville est en augmentation entre les deux exercices. Ce qui se traduit par le non-recours à l'emprunt et une capacité de désendettement.

L'épargne brute dégagée enregistre une hausse par rapport à 2016, à + 96,76 % (+2,5 M euros) par rapport à l'exercice 2016, elle passe de 2,6 millions d'euros, à 5,2 millions d'euros. Le virement à la section d'investissement, qui intègre les amortissements pour 1 536 266 euros, est en forte augmentation, à plus de 4,5 millions d'euros.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 62 459 390 euros, auxquelles il convient d'ajouter un résultat reporté de 3 047 232,686 euros.

Pour ce qui concerne les principales recettes, les notifications définitives des bases fiscales et des dotations ne sont pas encore connues. Leurs montants font donc l'objet d'estimations à affiner au regard des informations définitivement transmises par l'État. Il faut cependant noter que certaines dotations seront en baisse comme la part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), et la part de la Dotation Nationale de Péréquation de la DGF.

Les recettes provenant de la fiscalité, des dotations et compensations représentent un montant prévisionnel de 55 254 501 euros pour l'exercice 2017, soit 89 % des recettes communales. Le reste est ventilé sur l'ensemble des services et recouvre pour l'essentiel la perception du produit des activités de la ville, diverses subventions de fonctionnement (CAF, CUCS, Département 93 etc.), les droits de mutation à titre onéreux, divers remboursements (Assurances, etc.) et des recettes de valorisation patrimoniale.

Sur la fiscalité, les taux demeurent inchangés et la progression du produit fiscal s'explique par le dynamisme des bases. Le chapitre représente 31 939 352 euros et enregistre une hausse de 22 % de progression par rapport à 2016. La forte augmentation s'explique par la prise en compte, dès

le budget primitif 2017, du transfert de flux entre la Métropole du Grand Paris et les villes, et du Fonds de Compensation des Charges territoriales (FCCT). Le montant attendu des contributions directes est de 20 193 352 euros pour l'exercice 2017.

Sur les dotations et compensations, il y a une hausse contrastée de la DGF. À ce jour, les dotations n'ont pas encore été notifiées par les services de l'État ; les montants inscrits sont prévisionnels et seront amenés à être affinés en cours d'exécution budgétaire par décision modificative.

Les dotations, subventions et participations représentent 23 315 149 euros. Les parts forfaitaires et dotation nationale de péréquation de la DGF sont en baisse, la part DSU augmente fortement comme annoncé dans la loi de programmation des finances 2017 : la part forfaitaire de la DGF représente 6,5 millions d'euros, la DSU représente 11 410 000 euros. Les compensations sont en légère augmentation. Il s'agit des compensations de l'État au titre de la taxe d'habitation et de la taxe foncière concernant les personnes exonérées. Au BP 2017, les compensations représentent 1 370 000 euros, en légère hausse par rapport au BP 2016.

L'attribution de compensation versée par l'EPT Plaine Commune au titre des charges transférées est proposée à 5 136 000 euros pour 2017. Le Fonds de Péréquation des Ressources intercommunales et Communales (FPIC) progresse. Cette recette est imputée sur le chapitre 73 (impôts et taxes).

Pour les autres recettes :

Le chapitre 013, compte d'atténuation de charges représente 670 000 euros. Le chapitre 70, vente de produits fabriqués et prestations de services, concerne essentiellement la participation des familles pour toutes les activités de la ville (sports, loisirs, actions sociales, périscolaires, concessions funéraires, etc.). Ce chapitre est en augmentation de 13 % par rapport à 2016 principalement grâce aux redevances et droits périscolaires (+733 300 euros), et représente 3 196 100 euros.

Le chapitre 75, Autres produits de gestion courante, représente 2 768 400 euros. Il s'agit essentiellement des loyers des immeubles communaux et de la redevance pour la concession des marchés forains. Ce chapitre est en forte augmentation en raison de la prise en compte de l'indemnisation du sinistre survenu au Centre social Yamina Setti.

Les autres produits financiers représentent 570 389 euros.

Pour le chapitre 011, il y a une baisse des charges à caractère général de 5 % conformément aux objectifs fixés.

Pour le chapitre 012 sur les charges de personnel, il faut constater le maintien des dépenses de personnel par rapport au BP 2016.

Les dépenses de personnel s'établissent à 32 234 000 euros. La stabilisation des effectifs se poursuit, tout comme la mise en œuvre du Parcours Professionnel Carrière Rémunération (PPCR), le protocole dit « LEBRANCHU », pour toutes les catégories et la mise en place du nouveau régime indemnitaire.

Ont été également prévues les revalorisations du SMIC, le financement des mesures catégorielles ainsi que le Glissement Vieillesse Technicité.

Le chapitre 65 sur les autres charges de gestion courante présente une importante augmentation due principalement à la prise en compte dès le vote du budget du fonds de compensation des charges territoriales. Contrairement au BP 2016, le fonds de compensation des charges territoriales est intégré directement dans le BP 2017.

Sur les dépenses financières, il faut constater une légère hausse des charges financières et des charges exceptionnelles.

Au chapitre 66, les frais financiers sont en très légère diminution (1 865 000 euros en 2017 contre 1 870 000 euros en 2016).

Au chapitre 67, les dépenses exceptionnelles enregistrent une hausse importante en raison de la régularisation sur 2017 d'anciens titres et engagements de recettes.

Au chapitre 022, les dépenses imprévues restent identiques à l'an passé. Une telle ligne peut

permettre de faire face à des éventuels surcoûts d'actions municipales par exemple ceux pourraient être liés au repositionnement du samedi matin sur le mercredi matin.

Pour les conditions de l'équilibre en fonctionnement, il faut noter l'inscription d'un virement de 4 545 742 euros au bénéfice de la section d'investissement.

Le budget de fonctionnement réel atteint 57 264 298 euros. Après intégration des amortissements, la section de fonctionnement est équilibrée à 59 430 564 euros.

L'équilibre budgétaire en fonctionnement, après intégration du résultat anticipé de l'exercice 2016 et des reports, est opéré par l'inscription d'un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 4 545 742 euros.

Le niveau des dépenses d'équipement pour le budget 2017 s'établit à 8 460 000 euros. Dans le contexte budgétaire actuel, c'est un programme d'investissement ambitieux qui représente un montant de 241 euros par habitant. Les investissements sont dans l'ensemble bien financés. 23 % des recettes d'investissement proviennent des subventions, 34 % des ressources propres. Le recours à l'endettement est donc relativement modéré compte tenu du programme présenté.

L'exercice 2017 voit la fin des travaux du gymnase Léo Lagrange, le début des travaux pour l'installation de services publics municipaux dans l'ancien collège Maurice Thorez et la reconstruction de la Maison pour Tous Yamina Setti. Des crédits importants sont également consacrés à l'entretien du patrimoine existant avec la poursuite d'un plan de travaux dans les écoles et la poursuite de la mise en accessibilité de certains bâtiments communaux. Enfin, l'investissement de la commune pour le développement urbain et économique demeure soutenu, notamment avec la participation à l'équilibre des ZAC.

En dépense d'investissement, le budget intègre les reports pour un montant de 2 951 529 euros, et propose une inscription nouvelle de 8 460 000 euros, répartis selon le tableau annexé au rapport.

Dans les conditions d'équilibre proposées, la structure de financement des investissements est largement dominée par les ressources propres, le recours à l'emprunt étant limité à 10 % des financements. L'emprunt d'équilibre se situe à 2 063 046 euros. Il en résulte un endettement net prévisionnel de fin d'exercice de -1 436 539 euros, portant le stock de dettes de fin d'exercice à 61 273 444 euros, et la capacité de désendettement de la ville à 11,79 années. L'équilibre de la section d'investissement est ainsi opéré par l'inscription de 3 849 597,37 euros d'excédent capitalisé (compte 1068) en section d'investissement, et l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 2 063 046,69 euros (compte de classe 16).

Julien MUGERIN souligne que la majorité municipale prétend que l'opposition, puisqu'elle ne vote pas le budget, n'aurait pas le droit d'être présente à certains événements ou de saluer certains habitants. En effet, le groupe « Stains pour tous » votera contre ce budget, car il est en désaccord. À noter qu'il soutient certaines propositions et les initiatives relatives à la jeunesse. Toutefois, le budget n'est pas suffisamment ambitieux et les finances communales se portent mal, contrairement à ce que le rapport prétend. Il a été dit que l'endettement n'était pas grave et qu'il s'explique par les investissements. Or, Stains n'est pas la seule ville qui investit : d'autres villes le font sans aggraver leur dette. Certes, les choses s'améliorent et l'opposition se félicite d'avoir participé à cette amélioration en votant la fin des emprunts toxiques. Cependant, elle ne partage pas l'ensemble des décisions de la majorité municipale, notamment en matière de subvention aux associations. Julien MUGERIN confirme que d'après le classement du ministère des Finances, Stains est l'une des villes les plus endettées de la Seine-Saint-Denis, étant en 12^e position sur les 40 communes du département. S'il fallait donner une note à Stains en matière d'endettement, elle obtiendrait 6/20, ce qui est loin d'être satisfaisant. À nouveau, même si elle ne vote pas le budget et si elle ne porte pas les mêmes idées, l'opposition affirme qu'elle ne se laissera pas impressionner quand la majorité municipale tentera de mettre en place des scandales ou l'interpellera quand elle se présentera dans certaines réunions. Le groupe « Stains pour tous » restera à sa place, place que lui ont donnée un certain nombre de

Stanois et au nom desquels il s'exprime. Cela mérite un peu plus de respect et moins de mépris.

Francis MORIN rappelle que, chaque année, la ville parvient à dégager des marges qui permettent de maintenir le niveau d'investissement, et il faut saluer l'effort accru en 2017. Ce n'était pas facile et de nombreuses villes s'étonnent que Stains sache dégager ces marges et parvienne à une telle diversité de réalisations, et ce, sans augmenter les impôts. Les incertitudes sur les dotations fragilisent le raisonnement budgétaire, mais Stains obtient chaque année le niveau de recette qui correspond à ses engagements. Elle ne s'endette pas de façon aventureuse : le problème n'est pas la dette, mais la maîtrise de la dette. Contrairement à un particulier qui a des revenus relativement stables, la ville a des revenus mouvants et le curseur entre la dette et les dépenses fluctue ; il faut maîtriser le taux pour éviter des annuités trop longues. Le budget 2017 est bon, même s'il faudrait plus de recettes de la part de l'État. Les moyens dont disposent les collectivités sont insuffisants.

Nicolas STIENNE donne lecture d'une déclaration :

Monsieur le Maire, Monsieur le premier Adjoint, le groupe « Communistes-Front de gauche » est embêté. Comme disait Coluche « Je voulais vous raconter une histoire de boomerang, mais je ne m'en rappelle plus. Ce n'est pas grave, ça va me revenir. » Oui, Monsieur le Maire, Monsieur le premier Adjoint, nous sommes embêtés, désolés, presque chagrinés. Pas pour le budget, Monsieur le Maire, nous nous félicitons de tous ces chiffres qui démontrent notre bonne gestion des comptes publics, le recul de notre dette, la progression de notre épargne brute, le maintien de nos dépenses de personnel, la baisse de notre capacité de désendettement. Bref, une situation financière saine dans un contexte budgétaire on ne peut plus contraint et une équipe et des services municipaux qui déploient des trésors d'inventivité, de recherche de cofinancement, de chasse à toute forme de gaspillage.

Non, Monsieur le Maire, si nous sommes embêtés, c'est parce que, de par notre engagement envers les plus démunis, face aux inégalités, nous faisons preuve d'empathie. Cette empathie nous oblige à être très embêtés. Embêtés pour l'opposition municipale. Il n'y a qu'à voir leur position tenue lors du vote du budget l'an dernier pour comparer leur posture et les faits. Mettons-nous, chers collègues de la majorité municipale, pour une fois, dans leurs bottes. Je sais que ce n'est pas évident. C'est vrai qu'il est de bon ton pour la droite de tirer à boulets bleus, je crois - contre ces communistes qui gaspilleraient l'argent public, laisseraient exploser la dette, une dette que l'opposition de droite extrême avait qualifiée l'an dernier d'abyssale, tout en nous traitant d'irresponsables, dénonçant un budget qui manque d'ambition - ce qu'ils ont réitéré ce soir -, mais un budget qu'ils qualifiaient quand même d'inconscient et même plus - tant pis pour les contradictions et les incohérences -, reprochant à Monsieur le Maire de ne pas agir comme, je cite, « un bon père de famille ». Enfin, les représentants de la droite extrême nous accusaient de ghettoïser notre ville et de ne pas agir pour son développement économique, toujours selon l'opposition municipale. Je vous le disais lors de notre débat d'orientations budgétaires, le temps révèle toute chose. Les Stanois pourront constater, au-delà des débats stériles et des positionnements politiciens, au-delà des postures de principe et des accusations gratuites, qui est sérieux et qui ne l'est pas, qui agite les peurs, les amalgames, qui stigmatise, qui monte les Stanois les uns contre les autres et qui protège, qui sécurise, qui prépare l'avenir, qui désendette, qui offre des perspectives d'avenir, qui développe la ville avec et pour les Stanois, pour leurs droits et leur dignité.

Je vais essayer de récapituler les positionnements de l'opposition municipale lors de la présentation de notre dernier budget et puis, un an après, d'y opposer les faits. Chacun pourra constater le manque de sérieux de cette opposition municipale. De plus, les faits sont têtus.

Premier positionnement de la droite extrême : notre dette serait abyssale. Dans les faits, l'endettement de la ville baisse de 1,5 millions d'euros en un an. La dette par habitant à Stains est de moins de 1 800 euros. La dette par habitant à Levallois-Perret est de plus de 7 500 euros. En France, 92 % des collectivités ont une dette inférieure à 2 000 euros par habitant, dont Stains. Rappel des propos de la droite extrême : notre dette serait abyssale. Serait-elle abyssale comme 92 % des collectivités en France ?

Deuxième positionnement de la droite extrême : nos politiques publiques manqueraient d'ambition, nous n'investirions pas assez. Les faits : un recours des autres villes, dans un

contexte budgétaire contraint; nos investissements partent à la hausse, ce qui nous permet d'avoir un niveau d'équipement public supérieur aux villes de la même strate; notre actif net s'est donc considérablement amélioré. Mais, au-delà, laissez-moi vous rappeler quelques faits: l'inauguration du nouveau groupe scolaire Victor Hugo/Émile Zola, la nouvelle médiathèque Louis Aragon, la rénovation du gymnase Léo Lagrange, la rénovation de la halle du marché, celle du parking de la Mairie, le réaménagement des jardins familiaux, la rénovation de nos écoles, et j'en passe. Rappel du positionnement de la droite extrême: nous ne serions pas assez ambitieux, mais en même temps, nous dépenserions trop. Crédibilité? Aux absents. Contradiction? 100 %.

Troisième positionnement de la droite extrême : nous aurions un budget d'inconscience. Les faits : Olivier MATHIS, le premier maire adjoint de la ville, a rappelé les actions entreprises par la municipalité, mais où est le budget d'inconscience quand nous investissons pour 11,4 millions d'euros, financés pour près de 79 % en ressources propres ? Mais où est le budget d'inconscience quand nous obtenons un niveau d'autofinancement de plus de 7 millions d'euros ? Quand le recours à l'emprunt est limité à 10 % des recettes d'investissement ? Quand l'endettement de la ville baisse de près de 1,5 millions d'euros, le tout sans augmentation des impôts, engagement que nous avions pris auprès des Stanois en début de mandat et que nous avons tenu, et avec une capacité de désendettement qui passe de près de 18 ans en 2015 à moins de 12 ans en 2017 ? Oui, Monsieur le Maire, Monsieur le premier Adjoint, ce n'est pas une gestion de bon père de famille : c'est une gestion dynamique, intelligente, prospective pour préparer la ville de demain. Rappel du positionnement de la droite extrême : nous aurions des budgets d'inconscience. Crédibilité ? Encore aux absents.

Quatrième positionnement de la droite extrême : nous ghettoïserions notre ville et empêcherions son développement économique. Les faits : on le voit bien dans ce Conseil municipal, la ville de Stains développe le projet d'une ville équilibrée en matière d'urbanisme, en alternant projet d'accession à la propriété, d'accession sociale et en continuant de construire du logement social. On le voit bien dans ce Conseil municipal, la ville de Stains fait partie des quelques projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « Inventons la métropole »: une zone économique de minimum 25 000 m² dédiée au développement économique, à l'innovation et à l'excellence environnementale ; l'arrivée d'une nouvelle ZAC dans le secteur des trois Rivières qui vient donc s'ajouter à celle de La Cerisaie, du Bois-Moussay et Saint-Léger et aux zones d'aménagement de Gambetta et du Moulin Neuf ; le développement d'un pôle de l'ESS en lieu et place de l'ancien collège Maurice Thorez ; l'ouverture prochaine de la nouvelle gare T11; notre bataille pour le prolongement du tramway et du métro de demain. Loin, très loin de votre soutien, M. MUGERIN et votre équipe, à la bétonisation du parc Georges Valbon ; loin, très loin de votre volonté de chasser les Stanois de la ville et de transformer la population ; loin, très loin de votre projet. Rappel du positionnement de la droite extrême : nous ghettoïserions notre ville et empêcherions son développement économique. Niveau crédibilité, c'est toujours 0, mais en termes de dangerosité et d'amalgames, vous faites le carton plein.

Que vous reste-t-il? Quelques polémiques stériles et autres récupérations politiques lamentables, de très graves propos d'appel à la haine que vous laissez publier et la peur que vous essayez d'instiller dans les esprits. Là, nous devons le reconnaître, vous êtes les champions. Sur ces sujets comme sur les autres, toutefois, attention au retour de bâton ou de boomerang, comme disait Coluche. La réalité, c'est que depuis le début du mandat, nous tenons le cap, nous ne varions pas au gré du vent et des bas calculs politiciens. Comme toujours, nous serons aux côtés de Monsieur le Maire et aux côtés des Stanois pour défendre leurs droits et leur dignité. Contrairement à la propagande grossière de l'opposition de droite extrême, nous n'avons attendu personne et n'attendrons jamais personne pour nous y atteler ».

Monsieur le Maire remercie au nom de l'équipe municipale les agents qui ont longuement travaillé sur le budget 2017. Il s'agit de voter un budget responsable qui garde le cap des grandes priorités de la majorité municipale que sont la réussite éducative, l'amélioration du cadre de vie, la participation des habitants. Le budget accompagne la réussite de tous les habitants de la ville et tourne le dos au principe qui reviendrait à chasser les pauvres ou à faire de Stains une ville ghetto. En témoignent la transformation de la ville et les projets importants qui contredisent les propos de l'opposition, mais la population est habituée au dénigrement de

la ville par cette opposition. S'agissant de mépris, il faut renvoyer cette dernière aux propos haineux, racistes et fascistes qu'elle cautionne et dilue dans ses réseaux. Pour la majorité municipale, la seule boussole reste les Stanois, dans un contexte difficile et dont la difficulté s'accroîtra probablement au cours des semaines à venir. Elle reste mobilisée avec la population pour la protéger et garantir le maintien des services publics pour tous les Stanois. La mise en place d'une nouvelle tarification sociale traduit une politique de solidarité, pour tous les Stanois quel que soit leur revenu. L'opposition prétend accompagner et soutenir les efforts envers la jeunesse, mais cela ne l'empêche pas de voter contre le contrat local étudiant, contre la mise en place des TAP et contre le banquet des seniors. Elle doit donc assumer sa responsabilité auprès des Stanois puisqu'elle décide de voter contre le budget. La majorité municipale soutient les associations autant que possible et justifie ses difficultés quand elle ne peut pas intervenir, en cherchant des cofinancements. Il ne faut pas mentir aux Stanois. Le budget 2017 est donc très important.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat) et 8 voix contre (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR)

ARTICLE UNIQUE : VOTE le Budget primitif de l'exercice 2017 par chapitre à hauteur de :

SECTION D'INVESTISSEMENT : 20 025 069,61 euros en dépenses et en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 63 976 307,76 euros en dépenses et en recettes.

<u>Affaire n° 11 — Modifications des modalités de mise en œuvre de la nouvelle politique tarifaire applicable aux prestations municipales</u>

Rapporteur: Olivier MATHIS

Olivier MATHIS rappelle que, par délibération n° 12 du 15 décembre 2016, le Conseil municipal a adopté le principe de la mise en place d'une nouvelle politique tarifaire applicable aux prestations municipales. Les travaux complémentaires nécessaires à sa mise en œuvre ont conduit d'une part, à considérer un périmètre plus complet de prestations en y intégrant certaines activités des maisons de quartiers et centres sociaux ; d'autre part, au regard de l'ampleur du périmètre et des paramètres à intégrer pour le traitement automatisé du nouveau dispositif de tarification, notamment du suivi des tarifications des usagers sur l'ensemble du champ d'application, la sélection requiert de recourir à une procédure de marché public. Dans ces conditions, il s'avère nécessaire de reporter la date de mise en œuvre de la nouvelle politique tarifaire pour les prestations municipales au 1^{er} janvier 2018.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR)

<u>ARTICLE UN</u>: ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 12 du Conseil municipal du 15 décembre 2016 portant mise en place de la nouvelle politique tarifaire à compter du 1^{er} avril 2017 et portant modalités d'application du nouveau barème pour la détermination des tarifs des prestations de service municipales, accessibles aux familles stanoises.

<u>ARTICLE DEUX</u>: DÉCIDE d'adosser la plus grande part de ses tarifs de services publics locaux aux ressources des usagers, dans le but d'en favoriser l'accès égalitaire. Dans cet objectif, « une carte famille » est délivrée aux foyers qui en font la demande.

- « La carte famille » permet notamment l'accès aux données suivantes :
 - le nom, le N° de famille et son adresse. Si l'adresse du foyer est différente de celle de l'avis d'imposition, il est présenté un justificatif de domicile de moins de trois mois (bail ou quittance de loyer, taxe foncière bâtie, taxe d'habitation). Si le foyer demandeur est hébergé, il présente un certificat d'hébergement délivré par les agents assermentés de l'État civil.
 - les ressources par personne du foyer ou quotient du revenu fiscal de référence (RFR) par personne.

L'ensemble des éléments figurant sur la carte famille présentée ou utilisée lors de l'inscription dans une activité sera repris à la fois pour le calcul tarifaire de l'activité concernée et l'édition de la facture afférente. Le foyer, qui s'inscrit à une activité et présente sa « carte famille », est donc le foyer référent pour cette activité et sa facturation. En cas de partage de facturation dans un couple séparé, le foyer référent fait son affaire de ce partage.

À compter de l'année 2018, « la carte famille » est établie annuellement, du 1^{er} janvier au 31 décembre, à partir de l'avis d'imposition N-1. Cet avis d'imposition sera obligatoirement déposé entre le 1^{er} octobre et le 31 novembre de chaque année. Faute de ce dépôt dans les délais, l'usager ne pourra bénéficier des tarifs adossés aux ressources et sa tarification sera renvoyée aux conditions de l'article 7.

Concernant des foyers inscrits pour la 1re fois **en cours d'année** à certains services publics stanois, un 1^{er} calcul de QF pourra être effectué à partir du dernier avis d'imposition disponible.

<u>ARTICLE TROIS</u>: DIT que le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis IRPP est le socle de ressources servant de référence à l'émission de la « carte famille » et à la grille tarifaire de la commune.

Les revenus des mínima sociaux ou allocations compensatrices ne figurent pas sur les avis d'imposition au revenu et ne sont pas pris en compte dans le revenu fiscal de référence. Ils sont cependant retenus au travers du quotient plancher, déclenchant le tarif minimum de tous les tarifs adossés au quotient familial.

<u>ARTICLE QUATRE</u>: DIT que pour calculer le quotient mensuel RFR par personne de chaque foyer, le revenu fiscal de référence (RFR) du foyer est rapporté à 12 mois puis au nombre de personnes composant le foyer la même année. Ce nombre est celui figurant sur le même avis d'imposition du foyer, la même année, sans prise en compte des parts fiscales, puisqu'une personne compte pour une part.

Cette règle s'applique, quels que soient notamment les modes de garde des enfants. L'enfant en résidence exclusive est compté pour une part et, seule exception, l'enfant en résidence alternée est compté une demi-part, dans la mesure où les foyers se répartissent la charge de l'enfant.

Un abattement de quotient familial est consenti en faveur des foyers monoparentaux recensés et codifiés sur l'IRPP. Cet abattement est d'autant plus important que le quotient familial est faible. Cet abattement est en outre dégressif avec les revenus est compris dans une fourchette de 20 %

 \dot{a} 0 %. Il est de 20 % pour les foyers parent isolé, dont le quotient ne dépasse pas 340 euros et s'éteint au quotient de 1 350 euros.

ARTICLE CINQ: DIT que concernant les enfants des familles d'accueil, inscrits dans les activités municipales, c'est le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis IRPP des familles d'accueil qui est retenu pour le calcul tarifaire. L'enfant accueilli est compté pour une part, s'ajoutant aux parts de la famille d'accueil. Si l'avis d'imposition n'a pas comptabilisé l'enfant accueilli pour l'année concernée, le foyer d'accueil présente une attestation administrative.

<u>ARTICLE SIX</u>: DIT que des modifications exceptionnelles de situation ne permettent pas toujours de se référer au revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition. Lorsque des situations exceptionnelles engendrent une modification substantielle de situation au regard du RFR figurant sur l'avis d'imposition, elles seront prises en compte dès l'édition de la « carte famille » ou en cours d'année, par émission d'une nouvelle « carte famille » calculée sur les éléments de référence de l'année en cours.

Il s'agira, notamment, des licenciements, de maladie grave longue durée avec modification de ressources, de décès d'un membre du foyer apporteur de ressources, de séparation des conjoints attestée officiellement, de diminution de ressources lors d'une 1re année de départ en retraite.

Pour ces cas exceptionnels, les ressources seront saisies en référence de la situation la plus proche, sur présentation des justificatifs liés à cette situation exceptionnelle, et notamment :

- > Attestations ASSEDIC ou pôle Emploi pour les situations de chômage,
- > Attestations de sécurité sociale pour les maladies longue durée
- > Présentation d'un certificat de décès : le revenu fiscal de référence sera recalé proportionnellement à la part RFR du conjoint survivant, sur le même avis IRPP.
- > Présentation d'un acte ou déclaration administrative de séparation de corps des conjoints (dont main courante au commissariat) : sur présentation de ce document, il sera pratiqué comme précédemment.
- > Présentation des pensions de retraite versées (en cas de diminution de ressources la 1re année de retraite).

Ces modifications génèrent l'édition « d'une carte famille », décalée de l'avis d'imposition, pour les seuls cas visés au présent article 5.

Les tarifs sont instruits ou corrigés, à compter de la date d'émission de cette carte.

<u>ARTICLE SEPT</u>: DIT que des situations spécifiques (surendettement par exemple) peuvent nécessiter, outre les cas exceptionnels réglés directement par les services instructeurs au terme de l'article 5, l'intervention du CCAS. Les foyers concernés seront orientés vers le CCAS.

L'attribution de tarifs spécifiques par le CCAS entraînera leur facturation à compter de la date suivant la décision du CCAS et pour une durée déterminée par lui.

<u>ARTICLE HUIT</u>: DIT que le principe retenu par la ville consiste à adosser le calcul des tarifs de services publics locaux sur les ressources des usagers, afin d'en promouvoir un accès égalitaire. En cas de refus de présentation des éléments de calcul des ressources, la tarification maximum majorée de 20 % sera appliquée.

<u>ARTICLE NEUF</u>: DIT que le barème tarifaire de la ville affecte les usagers à une tranche de quotient. Cette affectation vaut pour le calcul de tous les tarifs adossés aux quotients familiaux RFR.

Les usagers seront situés dans une grille de référence collective et bénéficieront d'un tarif personnalisé.

Les 9 nouvelles tranches mensuelles de quotients familiaux de revenu fiscal de Référence (RFR) sont :

T 1: 170 euros à jusqu'à 255 euros compris

T 2: Supérieur à 255 euros jusqu'à 397 euros compris

T 3 : Supérieur à 397 euros jusqu'à 512 euros compris

T 4: Supérieur à 512 euros jusqu'à 607 euros compris

T 5: Supérieur à 607 euros jusqu'à 763 euros compris

T 6 : Supérieur à 763 euros jusqu'à 961 euros compris

T 7: Supérieur à 961 euros jusqu'à 1 218 euros compris

T 8 : Supérieur à 1 218 euros jusqu'à 1 476 euros compris

T 9 : Supérieur à 1 476 euros jusqu'à 1 734 euros et plus.

Suppression des effets de seuil : dans une même tranche de quotient, les tarifs varieront d'un minimum à un maximum. Le tarif maximum d'une tranche sera le tarif minimum de la tranche suivante, supprimant ainsi les effets de seuil au passage des tranches.

En cohérence avec la décision de la ville d'adosser ses tarifs sur les ressources des usagers, les actualisations annuelles des tranches de quotients sont effectuées au 1^{er} janvier de chaque année, conformément à l'évolution des prix à la consommation hors tabac (moyenne annuelle), votée chaque année dans le cadre de la loi de finances initiale.

<u>ARTICLE DIX</u>: DIT que l'ensemble de ces dispositions constitue le cadre général de la politique tarifaire de la ville, décrivant les caractéristiques communes à tous les barèmes tarifaires des différentes activités concernées par des tarifs adossés aux ressources des usagers. Ces caractéristiques seront intégrées dans les documents remis aux usagers.

Une délibération annuelle décidera par ailleurs des tarifs spécifiques à chaque activité, construits dans le respect de la présente délibération-cadre, *pour ceux qui sont adossés aux ressources*.

Affaire n° 12 — Convention d'objectifs et de financement n° 16-123 « Publics et territoires — Axe 3 — Soutenir les Projets portés par les adolescents » entre la commune de Stains (93 240) et la Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle que la CAF a octroyé une aide financière sous la forme d'une subvention répartie par année d'exercice : 12 000 euros au titre de l'année 2016 et 15 000 euros au titre de l'année 2017. Cela permet de financer des activités sportives, culturelles et artistiques pour accompagner l'épanouissement des jeunes, grâce aux actions portées par le service jeunesse et le service enfance.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB,

Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR)

<u>ARTICLE UN</u>: APPROUVE la convention d'objectifs et de financement n° 16-123 « Publics et Territoires - Axe 3 - Soutenir les Projets portés par les adolescents » entre la commune de Stains et la Caisse d'Allocations familiales de la Seine Saint Denis, ci-annexée.

<u>ARTICLE DEUX</u>: AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent et à prendre toute mesure ou décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

<u>ARTICLE TROIS</u>: DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 13 — Avenant n° 2 à la convention de partenariat et de financement relative à l'accompagnement des collégiens temporairement exclus entre le Département de la Seine-Saint-Denis, la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'accompagner les jeunes en décrochage scolaire. Le dispositif est mené depuis 2010. Stains a été l'une des premières villes à s'inscrire dans cette démarche. Le dispositif est maintenant étendu à de nombreuses communes du département et il obtient des résultats très intéressants. Le projet est porté par les services municipaux et par diverses associations: l'APCIS, Sauvegarde 93, Stains Espoir et l'ESS. Les médiathèques de Plaine Commune sont également investies dans ce travail. En 2017, une trentaine de collégiens ont été accueillis dans le cadre de ce dispositif. Par ailleurs, grâce à son bilan très positif en la matière, la ville a obtenu une subvention de 30 000 euros du Fonds social européen, ce qui est assez rare, afin de maintenir et de développer le dispositif.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR)

<u>ARTICLE UN</u>: APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention relative à l'accompagnement des collégiens temporairement exclus entre le Département de la Seine-Saint-Denis, la Direction des Services départementaux de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis et la commune de Stains, ci-annexé.

<u>ARTICLE DEUX</u>: AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

<u>ARTICLE TROIS</u>: DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 14 — Approbation des conditions de mise à disposition des installations sportives de la commune de Stains au profit d'associations

Rapporteur: Favella HIMEUR

Favella HIMEUR rappelle que Stains défend la pratique du sport pour toutes et pour tous. De nombreuses associations et sections sportives utilisent les structures municipales. Stains est l'une des villes les mieux pourvues en équipements sportifs sur le territoire de Plaine Commune. En septembre 2017 aura lieu l'inauguration du gymnase Léo Lagrange, totalement réhabilité et accessible. Dans le courant de l'année 2017 commenceront des travaux importants dans la piscine qui a été retenue dans le cadre du Plan départemental piscines. Le budget total est estimé à 1,2 millions d'euros. Ces investissements permettent la mise à disposition d'équipements sportifs de qualité à la population. Afin de faciliter la pratique des adhérents et permettre une utilisation plus autonome de ces équipements, il est proposé la signature de cette convention entre les associations sportives et la ville. Cette mesure a pour objectif de permettre une utilisation optimale des équipements en assurant une gestion et une utilisation respectueuses de ces derniers.

Julien MUGERIN, indique que le groupe « Stains pour tous » est tenté de s'abstenir, ne comprenant pas la raison de cette convention. Il demande s'il existait des dysfonctionnements ou des abus.

Favella HIMEUR, précise que la convention signée avec les associations sportives permet à ces dernières d'accéder à des équipements autonomes.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit de formaliser une situation existence, à savoir l'utilisation des équipements par les associations sportives, au travers d'une convention.

Julien MUGERIN demande confirmation que cela n'entraînera aucune déprogrammation.

Favella HIMEUR répond que c'est précisément le contraire : la convention permet d'ouvrir des créneaux supplémentaires.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR)

<u>ARTICLE UNIQUE</u>: APPROUVE les conditions de mise à disposition, à titre gracieux, des équipements sportifs municipaux au profit d'associations, telles que prévues dans la convention ci-annexée.

Affaire n°15 — Convention n°16-297-P d'attribution d'un chéquier-lecture aux enfants inscrits dans une structure agréée CLAS entre la commune de Stains (93 240) et la Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis relative à l'opération « Lire-Ecrire-Grandir » édition 2016-2017

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle que ce dispositif existe depuis plusieurs années et qu'il accompagne l'opération « Lire-Écrire-Grandir » qui est portée par la Caisse d'Allocation Familiale et la ville. Cela favorise la réussite éducative. Les chèques-lecture rencontrent un succès grandissant au fil

26/30

des années.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR)

<u>ARTICLE UN:</u> APPROUVE la convention n° 16-297-P d'attribution d'un chéquier-lecture de 45 euros aux enfants inscrits dans une structure agréée CLAS, ci annexée, entre la commune de Stains et la Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis.

<u>ARTICLE DEUX</u>: AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite Convention au titre de l'année scolaire 2016 - 2017, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

<u>ARTICLE TROIS</u>: DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

<u>Affaire n° 16 — Convention de partenariat entre la ville de Stains et l'État, pour la mise à disposition et l'emploi d'images issues du système de vidéoprotection municipal</u> Rapporteur : Francis MORIN

Francis MORIN rappelle que, depuis plusieurs années, la ville développe un dispositif de vidéoprotection qui se traduit par l'installation de caméras sur plusieurs sites estimés sensibles, en concertation avec la police nationale avec une centrale de supervision urbaine qui permet de visionner les images aux heures de service de la police municipale. Il n'existait pas encore de convention avec la police nationale pour le déport de ces images dans le cadre du plan de vidéoprotection de Paris, qui permet un visionnage en permanence (nuit et jour) par la police nationale, afin de favoriser des interventions rapides. La ville hésitait à permettre ce déport, mais elle décide sa mise en place dans la mesure où elle garde la maîtrise des images mises à disposition des autorités de l'État. C'est un élément important du point de vue de la garantie des libertés publiques. À noter que cette convention ne coûte pas plus que ce qui a déjà été investi.

Sylvie JEANNOT estime que l'utilisation des bandes de vidéosurveillance de la ville par les services de l'État est une bonne nouvelle et que cela répond aux préoccupations de nombreuses personnes, les agressions étant nombreuses. Cela donnera aux enquêteurs des moyens pour leurs investigations. Le groupe « Stains pour tous » votera donc favorablement cette délibération. Toutefois, cette délibération annonce que quelques caméras supplémentaires seront installées: il faudrait préciser ce nombre. Le groupe « Stains pour tous » estime qu'il faudrait au moins multiplier par 4 les 17 caméras déjà présentes et les installer sur les grandes voies d'accès de la ville. Selon le plan d'implantation des caméras fourni, il apparaît que le terroriste de samedi dernier a pu traverser la ville sans passer sous le faisceau d'une seule caméra. C'est tout à fait illogique puisqu'il s'agit des axes Stalingrad et Maxime Gorki, les plus importants de la ville. Justement, sur le boulevard Maxime Gorki, de nombreuses personnes ont été agressées à la descente du bus à la Croix Blanche et au Globe. Il faudrait absolument des dispositifs de vidéosurveillance à ces emplacements. Enfin, de nombreux parents estiment que la traversée du Globe est dangereuse, notamment pour les enfants se rendant à l'école. Serait-il possible de poster des agents pour assurer leur sécurité et surtout de réclamer au Conseil départemental le réaménagement de cette traversée ? Il ne faut pas attendre un nouveau drame sur ce boulevard.

Francis MORIN répond que les caméras à venir seront installées en fonction de l'analyse du

risque et de l'utilité. Du côté du Globe et sur la partie qui va vers le Clos Saint-Lazare, c'est probablement l'une des premières caméras qui sera ajoutée. S'agissant du terroriste, il faut préciser qu'il a traversé toute la région parisienne et qu'il a agressé le policier lors d'un contrôle à la limite de Garges et de Stains. La vidéoprotection est utile en cas d'agression immédiate afin d'envoyer une équipe et ensuite pour nourrir les enquêtes. À noter que les bandes ne sont pas mises à disposition : c'est le visionnage qui est permis en permanence par les services de police. Les bandes seront données si elles sont demandées et si la ville y consent. Il s'agit de garder la maîtrise des images, quel que soit le gouvernement en place. Stains travaille avec Pierreffite. Le centre de supervision urbaine est doté d'équipements de grande qualité. Enfin, comme l'indiquent le commissariat et la préfecture, il n'est pas pertinent d'installer des caméras partout, d'autant que la ville n'en a pas les moyens. L'important est la police de proximité et la présence humaine.

Monsieur le Maire ajoute que le terroriste a traversé plusieurs villes : des caméras installées partout n'auraient pas empêché son acte. Le véritable besoin est une présence policière sur le terrain, avec plus d'agents de police. Stains a obtenu 21 policiers municipaux, dont certains compensent des départs. Il faut également travailler avec les éducateurs, les médiateurs et les bailleurs pour régler les problèmes de squat, les attroupements. Il faut à la fois des moyens de prévention, des moyens de médiation et des moyens de répression. S'agissant de la traversée des enfants, une discussion est en cours avec le Conseil départemental pour requalifier cette voie qui est un axe anxiogène et dangereux. Des agents de quotidienneté interviennent déjà là où beaucoup d'enfants traversent, comme au niveau de Victor Renelle. Des rencontres régulières sont organisées avec les parents d'élèves des écoles concernées comme au Globe.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR)

<u>ARTICLE UN</u>: ADOPTE la convention de mise à disposition et d'emploi des images issues des caméras du système de vidéo protection de la commune de Stains au profit du commissariat de sécurité de proximité de Stains-Pierrefitte, entre l'État et la commune de Stains.

<u>ARTICLE DEUX</u>: AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent et à procéder à son exécution ainsi que prendre toute mesure ou décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

<u>Affaire n° 17 — Bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières sur la commune de Stains — année 2016</u>

Rapporteur: Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique que le Conseil municipal est appelé à prendre acte par un vote du bilan des acquisitions et cessions opérées sur la commune en 2016.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas

STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR)

ARTICLE UNIQUE: PREND ACTE du bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2016 ciannexé.

<u>Affaire n° 18 — Acquisitions foncières à titre gratuit d'emprises appartenant à l'Établissement public territorial Plaine Commune — opération Durand-Brochet au Clos Saint-Lazare</u>

Rapporteur: Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique que, dans le cadre de la stratégie municipale d'un habitat diversifié, de qualité et accessible à tous, il s'agit de procéder à des acquisitions foncières à titre gratuit d'emprises appartenant à l'EPT Plaine Commune pour les opérations de la rue Jean Durand et de la rue Léon Brochet, aux abords du Clos-Saint-Lazare. Ces programmes de maisons individuelles à prix maîtrisé répondent à l'ambition municipale de permettre à des ménages modestes et moyens de devenir propriétaires tout en étant sécurisés dans leur acquisition. Stains s'honore ainsi d'un troisième programme d'accession sociale à la propriété, luttant pour le droit au logement et contre la spéculation immobilière. Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du Clos-Saint-Lazare à Stains, les îlots « Brochet » et « Durand 2 » sont destinés à accueillir des logements en accession sociale à la propriété : 31 maisons individuelles sur l'îlot Brochet et 11 logements, l'ensemble étant à construire sur des terrains appartenant pour partie à Plaine Commune et pour le surplus à Seine-Saint-Denis Habitat. Les terrains concernés par l'opération constituent des réserves foncières et font partie du domaine privé de l'Établissement public territorial Plaine Commune. Ces acquisitions sont prévues à titre gratuit.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE par mandat, M. Mathieu DEFREL par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zahia NEDJAR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR)

<u>ARTICLE UN</u>: APPROUVE l'acquisition à titre gratuit des parcelles suivantes appartenant à l'Établissement public territorial Plaine Commune :

- Parcelle cadastrée section O n° 20p pour environ 115 m²,
- Parcelle cadastrée section 0 n° 247p pour environ 75 m²,
- Parcelle cadastrée section O n° 249p pour environ 177 m²,
- Parcelle cadastrée section 0 n° 495 d'une surface de 18 m².

<u>ARTICLE DEUX</u>: AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir, au nom de la commune, à tous les actes entérinant cette décision et à signer tout acte authentique d'acquisition.

<u>ARTICLE TROIS</u>: DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie et sur le territoire de la commune.

** *** **

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance publique est levée à vingt-deux heures quarante.

Le Secrétaire François VIGNERON Le Maire, Aztrédine TAÏBI